



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Luxembourg, le 05 MARS 2019

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
06 MARS 2019

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N° 266 du 25 janvier 2019 de l'honorable député Monsieur Georges Mischo, concernant la réorganisation des lignes autobus RGTR, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch
Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

Réponse de Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire n° 266 du 25 janvier 2019 de Monsieur le Député Georges Mischo

Par sa question parlementaire l'honorable Député s'enquiert sur la réorganisation de certaines lignes d'autobus RGTR.

La décision de modifier la ligne RGTR 307 Bettembourg - Noertzange - Esch/Alzette, circulant via Bergem-Mondercange, n'était pas liée au concept de la réorganisation du réseau RGTR, qui est actuellement encore en phase de planification, mais elle se base sur une décision prise par le Ministère de la Mobilité et des Travaux Publics lors des modifications apportées à l'offre des transports publics dans la commune de Mondercange. En effet, cette décision a été prise suite à plusieurs discussions avec le Bourgmestre de la Commune de Mondercange de sorte que ces lignes RGTR ont été adaptées aux besoins des habitants des localités tout en s'intégrant dans les réflexions régionales de la Direction des transports publics. La Commune de Mondercange profite aujourd'hui d'une excellente connexion vers les agglomérations de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Je tiens à préciser que la ligne 307 n'est pas une nouvelle ligne mais avait déjà existé avant la mise en service de la ligne TICE 17. S'il est vrai que suite à la modification de la ligne 307, une partie de son itinéraire est similaire à celui de la ligne 17, les deux lignes desservent d'autres destinations au centre de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Arrêts desservis par le TICE, ligne 17:

Esch/Alzette, Cité Verte
Esch/Alzette, Op Zaepert
Esch/Alzette, Rue A. Useldinger
Esch/Alzette, Fettmeth
Esch/Alzette, Wobrécken
Esch/Alzette, Rue Général Patton
Esch/Alzette, Piscine municipale
Esch/Alzette, Rue Large
Esch/Alzette, Place des Remparts
Esch/Alzette, Rue de l'Alzette
Esch/Alzette, Av. de la Gare
Esch/Alzette, Gare.

Arrêts desservis par le RGTR, ligne 307:

Esch/Alzette, Hubert Clement
Esch/Alzette, Cinquantenaire
Esch/Alzette, Rue Henri Dunant
Esch/Alzette, LHCE

Esch/Alzette, Piscine municipale
Esch/Alzette, rue Large
Esch/Alzette, Grand-rue
Esch/Alzette, Place Hôtel de Ville
Esch/Alzette, Goar quai B2

Des consultations avec les autres communes desservies par la ligne 307 n'étaient pas nécessaires alors qu'il s'agissait d'une ligne existante dont l'itinéraire était déjà utilisé par d'autres lignes de bus.

Je précise dans ce contexte que mes services sont toujours disponibles pour toute demande de concertation en vue de discuter d'éventuelles modifications du réseau RGTR. De même, mes services sont régulièrement en contact avec la direction du TICE.

Enfin, je profite de l'occasion pour rappeler que le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics finance non seulement l'exploitation du réseau RGTR mais aussi la majeure partie du réseau TICE, suivant les mêmes critères de rémunération que pour le RGTR.